

**Question No 12**

**du député Edmond Perruchoud (UDC/SVP), au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant la répartition des patients entre les hôpitaux de Sion et de Sierre**

Quelles mesures concrètes le Conseil d'Etat entend-il prendre pour assurer la répartition prévue, à savoir :

- Sierre: cas légers et/ou programmés
- Sion: cas complexes et/ou non programmés ?